

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 19/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six juin deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Maryline Trichard, Ludovic Batteur, Xavier Collonge, Adrien Carret

Excusés : Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

Objet : Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers

Monsieur Le maire présente le dossier de demande de subvention déposé en mairie après le vote du budget par l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 200 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers au titre de l'année 2023.

Après délibération, à 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 200 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers au titre de l'année 2023.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

Laurence Renoux,
Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 09/06/2023
Date de publication sur le site Internet : 09/06/ 2023